



LIMOGES HABITAT

Envoyé en préfecture le 07/10/2025

Reçu en préfecture le 07/10/2025

Publié le 07/10/2025

ID : 087-278708516-20251001-20251001_B07-DE



Extrait du Registre des Délibérations du Bureau

Séance du 1er OCTOBRE 2025

20251001_B07 - LIMOGES - Le Sablard - Projet Moovéo de LIMOGES METROPOLE - Autorisation de cession et de jouissance anticipée d'emprises foncières

Le Bureau de Limoges habitat s'est réuni le mercredi 1er octobre 2025 à 17 heures dans les locaux du Siège, 224 rue François Perrin à Limoges.

Etaient présents :

Madame Catherine MAUGUIEN-SICARD, Présidente

Monsieur Jean-Luc BONNET, Vice-président

Madame Aya Ekoun Debora KOUAKOU, Administratrice

Messieurs Dominique RENAUDIE et Xavier TRACOU, Administrateurs

Madame Céline MOREAU, Directrice générale

Absent excusé :

Monsieur Philippe CHADELAS, Administrateur, ayant donné pouvoir à Monsieur TRACOU

La séance est ouverte à 17 heures sous la présidence de Madame MAUGUIEN-SICARD, Présidente.

Vu le Code de la Construction et de l'habitation, et notamment son article R421-16,

Considérant la demande de Limoges Métropole faite à Limoges habitat en vue de l'acquisition d'emprises foncières dépendant de la Résidence Le Sablard à Limoges, nécessaires à l'aménagement de lignes de bus à haut niveau de service (BHNS), dans le cadre du projet Moovéo,

Considérant cette opération, qui concerne la cession d'une emprise d'environ 409 m² à détacher de la parcelle cadastrée section ES n°277, et d'une emprise d'environ 81 m² à détacher de la parcelle cadastrée section ES n°278, actuellement à usage d'espaces verts,

Considérant le périmètre de cession précis restant à définir par géomètre à l'issue des études de Limoges Métropole,

Vu la Déclaration d'Utilité Publique en cours pour le projet Moovéo,

Vu l'avis des services du Domaine en date du 5 septembre 2025, estimant la valeur vénale du bien à 1 €,

Vu le rapport présenté,

Le Bureau délibère et autorise :

- La cession à Limoges Métropole de partie des parcelles ES n°277 et 278, représentant une surface totale d'environ 490 m², nécessaire au projet Moovéo ;
- La cession de ces parties de parcelle à l'euro symbolique ;
- La signature de toute convention de mise à disposition de cette emprise au profit de Limoges Métropole, à titre gratuit, permettant l'occupation temporaire et le démarrage anticipé desdits travaux, dans l'attente de la signature des actes de cession si nécessaire ;
- La signature de tous actes et documents y afférents.

Formalités de publicité effectuées
le - 7 OCT. 2025

Pour extrait conforme,
Limoges, le - 7 OCT. 2025
LA PRESIDENTE
Catherine MAUGUIEN-SICARD

